

Au Conseil Général
de la Commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 26.05.21

Rapport de la commission des finances sur l'assainissement
« Chemin des Ormes ».

08/2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission des finances composée de Madame et Messieurs Eliane Zürcher, Denis Rochat, Charles-André Rüchty, Cyril Delacrétaz et Frédéric Zürcher suppléant et rapporteur, s'est réunie les 20 et 26 mai 2021 afin d'examiner le préavis municipal no 08/2021 concernant l'assainissement du Chemin des Ormes .

Après avoir attentivement examiné les documents mis à sa disposition et s'être rendue sur place, la commission a constaté que - bien que le chemin des Ormes ne soit pas si dégradé et que son assainissement ne revête pas un caractère urgent - il est prévu d'exécuter les travaux en 2022 alors qu'ils figurent au plan d'investissement pour 2023.

Des chantiers d'assainissement sont également nécessaires au bas du village et prévu plus tard dans le plan d'investissement. Leur coût étant nettement plus élevé et ces travaux devant s'effectuer en une seule étape, il ne semble pas judicieux d'anticiper ceux-ci.

La commission constate que le montant budgété pour les travaux d'assainissement du chemin des Ormes soit CHF 390'000.- peut être couvert en majeure partie par un prélèvement de CHF 300'000.- sur le compte de réserve 2820.43.
Ce montant de CHF 300'000.- ayant été mis en compte réserve en 2020.

L'estimation des coûts effectuée par le bureau Mozini et Caviezel n'appelle pas de commentaires particuliers.

Une question a été posée à M. Miaz, municipal, concernant l'installation du gaz le long du chemin des Ormes. Il a été répondu à la commission qu'une conduite de gaz est déjà en place jusqu'à la maison Correvon

Nous remercions Monsieur Miaz pour sa disponibilité et sa réponse rapide et précise.

Au vu de ce qui précède, la commission propose aux membres du Conseil Général d'approuver le préavis municipal concernant l'assainissement du chemin des Ormes et d'en autoriser le financement tel que proposé.

Les commissaires :

Eliane Zürcher

Denis Rochat

Charles-André Rüchty

Cyril Delacrétaz

Frédéric Zürcher